



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2025-02
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2002-11

À toutes les personnes intéressées, prenez avis que le 3 mars 2025, au Centre le Camillois de Saint-Camille, situé au 157, rue Miquelon, à Saint-Camille, à compter de 19 h, se tiendra une séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Camille, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Dérogation DM-2025-02

Nom du propriétaire : Patrick Charland et Patricia Bellerose
Demandeur : Patrick Charland et Patricia Bellerose
Numéro de lot : 6 078 116
Adresse du site concerné : 70, 9^e et 10^e Rang
Zone no. : Rub22

Nature de la demande :

La dérogation mineure vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal à 22 mètres de la ligne de lot avant alors que la marge de recul avant dans la zone Rub22 est de 30 mètres.

Raisons invoquées :

La marge de recul avant de 30 mètres et les marges de recul arrière et latérales de 10 mètres exigées dans le règlement de zonage pour le secteur Rub22 laissent peu de place à la construction d'un bâtiment sur un terrain qui ne dispose que d'une superficie de 4 000 mètres carrés.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 14^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2025.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 14^e jour du mois FÉVRIER 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^e jour du mois de FÉVRIER 2025.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière